



VILLE DE LEVALLOIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Caisse des Écoles

DÉLIBÉRATION N° 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉANCE DU 26 MARS 2024 ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

OBJET : Participation de la Caisse des Écoles aux séjours des clubs adolescents et préadolescents

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration

13

Nombre de Membres présents à la séance

8

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de Levallois-Perret, dûment convoqué le . sept mars, s'est réuni le vingt-six mars deux mille vingt-quatre sous la présidence de Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Adjointe au Maire, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles.

Etaient présents :

Madame Marie COMBELLE, Monsieur Yvon LEVECQ, représentant le Conseil Municipal

Madame Nathalie CUNEAZ, Madame Julie EBMEYER, Monsieur Frédéric DUPONT, Madame Mélanie ROLLAND, administrateurs

Monsieur Ludovic BORDES, Directeur d'école primaire, représentant Madame Jeanne BARRAU, Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Lesquels formant la majorité des membres pouvant délibérer valablement, conformément au chapitre 3 des statuts.

Étaient Représentés :

Madame Martine ROUCHON par Madame Mélanie ROLLAND
Madame Valérie FOURNIER par Madame Marie COMBELLE
Madame Mélissa VARCHOSAZ par Monsieur Yvon LEVECQ

Lesquels formant la majorité des membres pouvant délibérer valablement, conformément au chapitre 3 des statuts.

Accusé de réception en préfecture
092-269200770-20240326-8-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

PARTICIPATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES AUX SEJOURS DES CLUBS ADOLESCENTS ET PREADOLESCENTS

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles, réuni en séance le 26 mars 2024,

CONSIDÉRANT que la ville de Levallois organise des séjours pour les jeunes Levalloisiens dans le cadre des clubs adolescents et préadolescents,

CONSIDÉRANT que le montant de la participation familiale est une charge supplémentaire pour certaines familles rencontrant des difficultés financières,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De prendre en charge une partie des frais de séjour pour la famille ci-après :

Séjour « Espagne » du 6 au 18 juillet 2024

- Madame ZERAIBI Madjouba et Monsieur MONTEIRO VIERA Antonio –
30 rue Deguingand – Levallois pour l'enfant Madyana - 297,17 €

Article 2 : D'annuler la participation de la Caisse des Écoles en cas de désistement de la famille.

Article 3 : De prélever le montant de la dépense sur le budget de la Caisse des Écoles.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Laurence BOURDET-MATHIS

Adjointe au Maire
délégué à la Vie Scolaire
Vice-Présidente de la Caisse des Écoles